

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **25 septembre 2026, à 14h30**, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 19 août 2026

Etaient présents : M. le Préfet, M. Le Directeur du Cabinet du Préfet, M. ESNOUF, Mme BOURY, M. COQUELIN, M. DUPONT, M. FOSSEY, M. FRIGOUT, M. GALBADON, M. GOSSELIN, Mme GRASSET, Mme LECOMTE, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, M. LEMAZURIER, M. LEROY, Mme NOUVEL, Mme MARTIN-MORVAN.

Etaient absents : M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme. LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), Mme GIGAN (*ainsi que son suppléant M. VILQUIN*) ; M. Vincent BICHON (*ainsi que sa suppléante Mme Julie BARENTON-GUILLAS*)

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL GRAS, COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL POISSON, CDT DUCHEMIN, LTN GOHON, ADJ MAYEUR, Mme COLIN, Mme BOURDEL.
- LCL LION, LCL FOUQUET, CDT BEDEL, CDT PALMIER, CNE MOUCHEL, M. PUISNEY BELLINI, Mme RICHTER, Mme. LEPRIEUR, Mme LECHEVALLIER.

Secrétaire de séance : Mme Frédérique BOURY

RAPPORT N° 1-1

Objet : Installation du conseil d'administration – Prise d'acte du renouvellement des représentants des communes et EPCI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les opérations électorales organisées le 30 juin 2026 en vue de la désignation des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Manche ;

Vu les résultats proclamés par la commission de recensement des votes ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au sein du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Manche ;
- **PREND ACTE** de la composition actualisée du Conseil d'administration telle qu'elle résulte des opérations électorales du 30 juin 2026.

Certifie exécutoire